

DATE DE CONVOCATION : 07 avril 2025
DATE D'AFFICHAGE : 07 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 18
NOMBRE DE VOTANTS : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 avril 2025 à 19H00

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, M. DAMBRICOURT, M. VANPOPERINGHE, Mme BECQUET, M. CHARLEMAGNE, Mme SCOTTE, M. DACQUIN, M. BUCKMAN, Mme DELHAYE, M. ODIEVRE, Mme CABRE, M. PENEZ, M. BLIN, Mme CADET, Mme VOET.

ABSENTS : Mme SOLTYSIAK (procuration à Mme SCOTTE), Mme WUYTS, Mme BINET (procuration à Mme CABRE), M. REVILLON (procuration à M. DAMBRICOURT), M. MARIE (procuration à M. PENEZ).

N°2025/011 **FIXATION DU TAUX 2025 DES TAXES LOCALES**

Le Conseil,
Après examen de la proposition de la commission de finances
Après délibération,

Valide, par 14 voix pour, 6 voix contre, 2 abstentions (22 votants), pour 2025, les taux d'imposition suivants :

* Foncier bâti	45,29 %
* Foncier non bâti	32,50 %
* Taxe d'habitation	13,00 %

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance

Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.



COMMUNE : 647 WATTEN
 ARRONDISSEMENT : 59 DUNKERQUE
 TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE DUNKERQUE

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025
 SOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence 2025	Taux votés 2025	Produits attendus 2025	
Taxe foncière bâties (TFB)	1 425 822	45,29	107,37	1 450 000	656 705	45,29%	656 705	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	41 327	32,50	126,68	41 800	13 585	32,50%	13 585	
Taxe d'habitation (TH)	71 254	13,00	77,85	54 900	7 137	13,00%	7 137	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	
				Total	677 427		677 427	
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.		Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux de majoration de TH 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col.4 x col.6 x taux TH voté 2025)
Taxes	8	9	10					
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité							
Taxe foncière non bâties (TFNB)	=							
Taxe d'habitation (TH)	677 427							
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)							

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		19 409		8 765	0	-130 356	105 461	3 279

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
677 427	3 279	680 706

À LILLE
 Le 13 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 FRANK MORDACQ

Le
 Pour la Préfecture

 Le Maire
 Daniel DESCHODT

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



Publié le : 059-215906470-20250414-2025_011-DE



COMMUNE : 647 WATTEN
ARRONDISSEMENT : 59 DUNKERQUE
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE DUNKERQUE

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

1. D. TAUX DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

1. D. Taxe foncière bâtie :	1 213
2. Taxe foncière non bâtie :	0
3. Taxe d'habitation :	3 809
4. Logements sociaux :	1 494

2. BASES EXONÉRÉES

1. Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	86 902
2. Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	6 879
c. Par la loi (autres)	
3. Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	54 900
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	17 220
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	19 409

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,159665
d. Taux FB commune 2020	26,00
e. Taux FB département 2020	19,29

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	46,89	117,23	9,86000	107,37
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	57,86	144,65	17,97000	126,68
Taxe d'habitation (TH)	23,88	36,68	91,70	13,84800	77,85
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	20,80
b. Taux maximum de la majo	1,39

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	26,48
--	-------